

# SECRET

## ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 073  
SECRET/238/Add.3  
8 janvier 1979

Original: anglais

### NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5<sup>1</sup>

#### Liste III - Brésil

#### Addendum

Le secrétariat a reçu la communication suivante.

Les délégations du Brésil et du Canada ont achevé les négociations qu'elles avaient engagées au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste III - Brésil, comme il est indiqué dans le rapport ci-joint.

(signé)

(signé)

pour la délégation du Canada  
Robert J. Martin  
Ministre-Conseiller, Représentant  
suppléant auprès du GATT

pour la délégation du Brésil  
George A. Maciel  
Ambassadeur, Chef de la délégation  
permanente à Genève

15 décembre 1978

<sup>1</sup>Le rapport ci-joint contient les résultats des renégociations au titre de l'article XXVIII:5 (document SECRET/238) et de la dérogation du 26 novembre 1975 (IBDD, Supplément n° 22, page 10, et document L/4656).

Résultats des négociations engagées au titre de l'article XXVIII  
en vue de la modification ou du retrait de concessions  
reprises dans la Liste du Brésil qui ont été  
négociées initialement avec le Canada

MODIFICATIONS APORTEES A LA LISTE III - BRESIL

A. Concessions qui seront retirées

N° du tarif	Désignation des marchandises	Taux de droits consolidés dans la liste existante
29.04.31.00	Pentaérythritol	17

B. Taux consolidés qui seront relevés

Néant

C. Réduction de taux consolidés dans les listes existantes

N° du tarif	Désignation des marchandises	Taux de droits consolidés dans la liste existante	Taux de droits qui seront consolidés
08.06.01.00	Pommes	32	15 <sup>1/2</sup>
08.06.02.00	Poires	32	15 <sup>1/2</sup>

<sup>1/2</sup>Contingent global de 10 000 tonnes (du 1er août au 31 décembre pour les deux positions considérées ensemble)

D. Nouvelles concessions pour des positions qui ne sont pas reprises dans les listes existantes

Néant